



## Divorce sans contrat de mariage, sans enfant

Par **myriamoise**, le **02/12/2008** à **09:07**

Bonjour,

Je suis mariée sans contrat de mariage : j'ai une maison, un crédit voiture, une crédit d'aménagement.

Si je demande le divorce, dois-je partir de la maison ?

Si pendant mon absence, mon mari mets le feu à la maison (souvent ça menace), suis-je responsable ? et ma maison faudra-t-il la reconstruire via les assurances ?

Dois-je réunir des preuves de ses menaces ou de sa violence passagère (car son truc s'est cassé les affaires de la maison et les insultes, rabaissement) ?

Quelles sont mes possibilités de divorce rapide et à quels prix ?

dans l'attente d'une réponse de votre part

Par **jeetendra**, le **02/12/2008** à **09:33**

bonjour, j'ai écrit beaucoup d'articles en Droit de la famille, notamment sur le divorce, regardez mon blog sur [legavox.fr](http://legavox.fr) ou sur [accueil d'experatoo](http://accueil.d'experatoo.com), cordialement